



RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

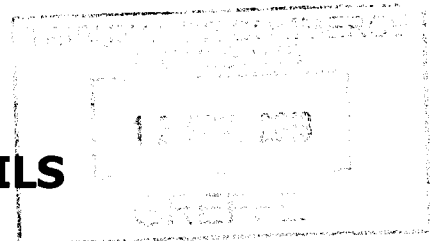
Numéro de gestion : 2007 B 01237
Numéro SIREN : 501 597 876
Nom ou dénomination : BP Expertise et Conseils

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2013 sous le numéro de dépôt 6327

Jean-Loïc LEFAUCHEUX

Expert-Comptable Diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Lyon

27, chemin des Verrières
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
TEL : 04.78.61.93.00 – FAX : 04.78.61.93.69



BP EXPERTISE & CONSEILS

SARL au capital de 4.000 €

8, Place de la Liberté

45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

RCS ORLEANS n° 501 597 876

**Rapport du Commissaire à la Transformation et
du Commissaire aux Comptes sur la
Transformation de la Société BP Expertise &
Conseils, société à responsabilité limitée, en
société par actions simplifiée**

Assemblée Générale du 20 Novembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1^{er} septembre 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

**DEPOT
GREFFE**

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Dans son dernier arrêté de comptes au 30/06/2013, la société présentait une situation bénéficiaire, un chiffre d'affaires, certes en replis, mais continuant à faire ressortir une forte capacité bénéficiaire.

Le montant des fonds propres à cette même date s'élevait à 312 665 €, et la trésorerie nette s'élevait à 22 213 €.

L'entretien avec les dirigeants, mené dans le cadre de cette mission, n'a pas fait ressortir de baisse d'activité entre cette date de référence, et celle de rédaction de ce rapport, de nature à compromettre la continuité d'exploitation ou à laisser supposer une dégradation des fonds propres.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 129.851 €, un bénéfice de 58.132 €, des capitaux propres de 312.665 € et un endettement hors comptes courants de 388.423 €. La trésorerie s'élevait à la même date à 22.213 €.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure à cette date, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 Septembre 2013 ne laissent pas apparaître de dégradation de l'activité ;

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Charbonnières les Bains, le 30/10/2013

Jean-Loïc LEAUCHEUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

